

# LEXIQUE DE L'ASSURANCE SIMPLIFIÉE

## ACT OF GOD

En gros, c'est ce que Dieu, Dame Nature ou tout autre Être suprême peut nous envoyer comme désastre (tremblement de terre inondation, foudre, etc.). On appelle « catastrophes naturelles » en français. Quelles catastrophes naturelles sont assurées ? Il suffit de consulter votre contrat.

## AVENANT

Aucun lien avec le survenant. C'est plutôt une annexe pour bien vous assurer qu'une garantie est ajoutée ou qu'elle est retirée au contrat de base.

## CONTENU

C'est ce qui est contenu dans le contenant qui contient le contenu. On parle donc ici du tout contenu de votre commerce (ce que vous mettez dans une petite boîte, ce qui est non fixe) comme le mobilier, l'équipement, les fournitures, etc.

## COURTIER

C'est fort probablement la personne qui a fait la présentation exceptionnelle que vous avez reçue. Un courtier est un intermédiaire indépendant qui vous représente auprès des assureurs. Il s'assure que vous obtenez les meilleures couvertures au meilleur prix et vous accompagne si vous ne comprenez pas ou si vous avez besoin de quoi que ce soit.

## DÉTOURNEMENT

C'est lorsqu'une personne mal intentionnée utilise frauduleusement votre argent ou vos biens. Ça, c'est pas bien.

## ERREURS ET OMISSIONS

Admettons que vous faites une erreur ou que vous oubliez un élément important lors de la rédaction d'une soumission ou d'un contrat et que cela entraîne des conséquences plus graves que juste dire « oh merde ». L'assurance erreurs et omission vous protège des conséquences financières ou des pertes économiques de cette erreur, omission, négligence ou inexactitude.

## EXCLUSIONS

Se sentir exclus, ce n'est pas drôle. Imaginez comment se sentent les sinistres et les circonstances qui ne sont pas couverts à votre contrat d'assurance...

## INDEMNITÉ

C'est l'équivalent de ce que vous avez perdu dans un cas de sinistre couvert. C'est la somme qui vous est versée une fois la réclamation réglée.

## INONDATIONS

Ah, l'eau. Ça cause des ravages. Comme les inondations sont plus susceptibles de provoquer des dommages, particulièrement au printemps, nous vous protégeons de l'eau de surface (la neige et la glace qui fondent par exemple). Une clause spécifique ajoutée à votre contrat contre ces désagréments.

## PERTE D'EXPLOITATION

Que se passe-t-il si un sinistre vous obligeait d'arrêter vos activités pendant un certain temps ? L'assurance perte d'exploitation compense pour le manque à gagner de votre entreprise en raison d'une réclamation d'assurance.

## PROTECTION JURIDIQUE

Dans un cas de litige, les coûts légaux grimpent souvent très rapidement. L'assurance de protection juridique vous offre une protection complète en cas de problèmes juridiques. Cette protection vous permet de limiter certains de ces coûts et d'être protégé par un spécialiste (avocat, notaire) d'expérience qui pourra défendre vos droits en cas de litige.

## REFOULEMENT DES ÉGOUTS

Il n'y a pas que les inondations qui causent des dommages. Mais si l'eau provient de l'extérieur et fait son chemin à l'intérieur par un drain, toilette ou autre, les dégâts ne sont pas couverts par votre assurance de base. Il vous faudra donc la garantie de refoulement des égouts.

## RESPONSABILITÉ CIVILE

Responsable de dommages corporels à un tiers ou des dommages à ses biens ? Vous êtes protégé. Par exemple, si votre entreprise ou un de ses représentants (employés ou autre) était jugé responsable de dommages causés à autrui, cette assurance couvre les dommages que votre entreprise serait tenue de payer.

## SINISTRE

Ce n'est pas toujours une situation sinistre emplies de tragédie et de tristesse. En assurance, un sinistre est un événement qui cause des dommages. Un sinistre englobe les risques qui occasionnent des dommages corporels ou matériels.

## VALEUR À NEUF

Combien coûterait ce bien usagé s'il était acheté flambant neuf maintenant ? La valeur à neuf est le coût requis pour remplacer un bien sans en déduire la dépréciation.